

# Grand Prix National de l'Ingénierie 2010

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

### **Candidatures :**

Peut faire acte de candidature toute personne physique dont l'activité professionnelle principale s'exerce en France, au plan national ou international, au sein d'une ingénierie indépendante ou intégrée à une activité de construction ou à une maîtrise d'ouvrage privée ou publique (État, collectivité locale, établissement public, partenariat public-privé, etc.), ou encore dans un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche.

La justification de la candidature sera illustrée par la description précise du rôle personnel tenu et des responsabilités prises, au cours des cinq dernières années, dans la conception et la mise au point d'un projet précis, en cours de réalisation ou achevé. Le jury devra pouvoir apprécier en particulier, par cette description, la valeur de la candidature au regard des quatre critères suivants sans ordre d'importance :

- l'inventivité ou l'innovation déployée,
- la transversalité de l'action menée,
- l'apport spécifique de la fonction ingénierie,
- la contribution à une démarche intégrant les trois composantes du développement durable.

Les domaines concernés sont les suivants : les infrastructures (transports, énergie, réseaux), les équipements publics, le bâtiment, les constructions industrielles, les systèmes complexes. Le projet support de la candidature pourra concerner aussi bien le patrimoine existant qu'une opération nouvelle.

### **Le dossier à constituer :**

1. Le dossier de candidature comportera deux parties distinctes, avec des textes en fonte *Arial 10* de préférence :

- la **candidature** proprement dite, qui contiendra le nom et les coordonnées du candidat, la description de sa candidature et sa justification au regard des critères ci-dessus. Sa longueur sera strictement limitée à deux pages de format A4, y compris au minimum une illustration relative à l'opération considérée ou au travail d'ingénierie effectué ; **elle devra être en format Word** ;
- l'**annexe**, avec un *curriculum vitae* et les documents que la personne candidate jugera utiles pour compléter la première partie. Cette annexe ne devra pas dépasser l'équivalent de 15 pages au format A4, y compris illustrations.

2. Lors de la manifestation pour la remise des prix (le 21 octobre 2010 au CNIT à la Défense), une exposition des candidatures sera affichée sous forme de posters. Nous demandons donc aux candidats de faire parvenir *avant le 15 septembre* à Syntec-Ingénierie (3 rue Léon Bonnat, 75016 Paris – tél. : 01 44 30 49 60) une feuille de format 40 x 60 avec un résumé de la candidature (comprenant illustrations, et textes en caractères de taille 26).

### **L'envoi du dossier de candidature :**

Le dossier de candidature devra parvenir le **le 1er juin 2010 avant midi**.

- par courriel à l'adresse suivante : [prix-ingenierie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:prix-ingenierie@developpement-durable.gouv.fr)
- ou sous la forme d'un CD envoyé à :

*Patricia VALEUR, MEEDDM/CGEDD, Tour Pascal B 92055 LA DEFENSE Cedex*

### **La sélection :**

Une commission restreinte examinera début juin les candidatures reçues, et proposera au jury une sélection de dossiers. Le jury se réunira le 28 juin 2010 pour délibérer.

### **Renseignements :**

- au secrétariat du concours : [patricia.valeur@developpement-durable.gouv.fr](mailto:patricia.valeur@developpement-durable.gouv.fr) - tél. 01 40 81 60 02
- sur le site Internet du conseil général de l'Environnement et du Développement durable : [www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr)